

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7540
12 octobre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 OCTOBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

Faisant suite à la lettre que je vous ai adressée le 10 octobre (S/7536), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de demander la convocation d'urgence du Conseil de sécurité en vue d'examiner les plaintes ci-après formulées par Israël contre la Syrie :

1. Actes d'agression commis par des groupes armés opérant à partir du territoire syrien contre les Israéliens et le territoire d'Israël, en violation de la Charte des Nations Unies et de la Convention d'armistice général syro-israélienne - et en particulier les actes de sabotage et la pose de mines qui ont eu lieu les 7 et 9 octobre 1966.
2. Menaces syriennes à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique d'Israël, et incitation ouverte par la Syrie à la guerre contre Israël, en violation de la Charte des Nations Unies et de la Convention d'armistice général syro-israélienne.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent,
(Signé) Michael COMAY

